

## **COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis s'est réuni, au Marché Couvert à Cambrai sur convocation qui lui a été adressée le dix-huit mars deux mille vingt-deux, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

### MEMBRES PRESENTS : (44- 38 Titulaires et 6 suppléants)

44 membres sont présents avec voix délibérative, le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

### Communauté d'agglomération de Cambrai (21 votants – 17 titulaires – 4 suppléants ayant obtenu procuration) :

- |  |                         |                                 |
|--|-------------------------|---------------------------------|
| 1. Gérard ALLART,                        | 8. Olivier GOBERT,      | 16. Stéphane MAURICE,           |
| 2. Thierry BOUTEMAN,                     | 9. Fernande LAMOURET    | 17. Sylvain TRANOY,             |
| 3. Pascal BRUNIAUX,                      | 10. Bruno LEFEBVRE,     | 18. Marie-Danièle CHEVALIER (S) |
| 4. Marie-Bernadette BUISSET-<br>LAVALARD | 11. Jean-Claude GUINET, | 19. Jean-Pierre COUVENT (S)     |
| 5. Pascal DUEZ,                          | 12. Maryvone RINGEVAL,  | 20. Danielle PREVOST(S) ,       |
| 6. M-Thérèse DOIGNEAUX,                  | 13. Francis NOBLECOURT, | 21. Geneviève GAUTHIER (S)      |
| 7. Jean FICHAUX,                         | 14. Michel PRETTRE,     |                                 |
|  | 15. Pascal MOMPACH,     |                                 |

### Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (19 votants – 17 titulaires – 2 suppléants ayant obtenu procuration) :

- |                          |                        |                            |
|--------------------------|------------------------|----------------------------|
| 1. Fabrice BACCOUT,      | 8. Henri QUONIOU,      | 14. Jeremy RICHARD,        |
| 2. Etienne BASQUIN,      | 9. Patrice QUEVREUX,   | 15. Sylvain HALLE,         |
| 3. Frédéric BRICOUT      | 10. Michel HENNEQUART, | 16. Jacques OLIVIER,       |
| 4. Mathieu DAVOINE,      | 11. Bertrand LEFEBVR   | 17. Jean-Félix MACAREZ,    |
| 5. Marie-Josée DEPREZ,   | 12. Liliane RICHOMME,  | 18. Claude DOYER (S),      |
| 6. Bernadette DUBUIS,    | 13. Laurence RIBES,    | 19. Jean-Pierre RICHEZ (S) |
| 7. André-Marie FORRIERE, |                        |                            |

Communauté de Communes du Pays Solesmois (4 votants – 4 titulaires – 0 suppléant) :

1. Michel DHANEUS,
2. Didier ESCARTIN,
3. Sylviane MAROUZE,
4. Roland SALENGRO

Membres excusés (T) :

Eddy DHERBECOURT, Jean-Marie DEVILERS, Yvette BLANCHARD, Guy COQUELLE, Jacques DENOYELLE, Benoît DHORDAIN, Dominique GAILLARD, Christian DUMONT, Olivier DELSAUX, Jean-Pierre DHORME, Gilbert DRAIN, Nathalie DROBINOHA, Slimane RAHEM, Laurence SAYDON, Bruno IVANEC, Bernard HUREZ, Marc LANGLAIS, Philippe LOYEZ, Romain MANESSE, Nicolas SIEGLER, Jean-Pierre GOLEBIEWSKI, Yves MARECAILLE, Karine MORELLE, Daniel POTEAU, Gérard SETAN

Alexandre BASQUIN, Didier CATTOEN, Maurice DEFAUX, Pierre-Henri DUDANT, Stéphane JUMEAUX, Ludovic HAVART, Patrice BONIFACE, Daniel FORRIERES, Jean-Claude GERARD, Didier KEHL, Julien LEONARD, Jérôme MELI, Joseph MODARELLI, Yannick HERBET, Gilles PELLETIER  
Véronique GODELIEZ NICAISE, Bernard PLET, Paul SOUPLY

Christophe BISIAUX, Jean-Marc BOUCLY, Georges FLAMENGT, Paul SAGNIEZ

Secrétaire de séance :

Michel HENNEQUART



**OBJET : VOTE DES COTISATIONS DES COMMUNAUTES MEMBRES DU PETR- ANNEE 2022**

Les contributions des communautés membres du PETR sont fixées au prorata de leurs populations. La population prise en compte résulte des données transmises au Pays par les services de la sous-préfecture qui arrête la **population du territoire à 162 651 habitants** (populations municipales).

En 2021, la cotisation des communautés membres était de 2,60 € / Habitant et a permis d'engager les dépenses nécessaires à l'exercice des propositions de travail du PETR et à son fonctionnement. Il est proposé de maintenir cette cotisation en 2022.

Le Président, Monsieur Sylvain TRANOY, rapporteur expose au Comité Syndical :

A cette cotisation « Pays » s'ajoute la cotisation des communautés au programme « Habitat », d'un montant de 1.25 € / Habitant, en 2021.

Afin d'accompagner la montée en puissance pluriannuelle du PIG et des partenariats en relations avec celui-ci, une augmentation progressive pluriannuelle de la cotisation « Habitat » a été actée en 2021.

La progression pour soutenir cet effort dans la réhabilitation énergétique des logements du Cambrésis est prévue sur 3 ans à raison de 0,25 centimes par an.

Ainsi, la cotisation habitat évolue comme suit :

- 2021 : 1,25 euros (contre 1 € précédemment) ;
- 2022 : 1,50 euros (contre 1,25 € précédemment) ;
- 2023 : 1,75 euros (contre 1,50 € précédemment).

En 2022, la cotisation habitat sera de **1,50 €** pour l'atteinte des objectifs 2022, soit **150 dossiers**.

La cotisation totale proposée pour 2022 s'élève donc à **4.10 €** par habitant.

**Il vous est proposé de bien vouloir approuver :**

- **L'augmentation de la cotisation habitat de 0.25 € : 1,50 € (contre 1,25 € précédemment) ;**
- **Le montant de la nouvelle cotisation totale pour 2022 à 4.10 € par habitant, décomposée comme suit :**
  - **2.60 € au titre du budget principal**
  - **1.50 € au titre du budget annexe « habiter mieux »**

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait en séance à la date que dessus.

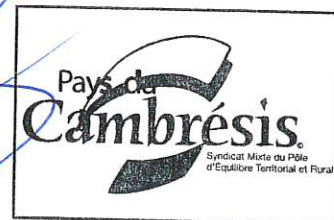
Pour extrait conforme,

Publié le ..... - 3 MAI 2022 .....

Certifié exécutoire le ..... - 3 MAI 2022 .....

Le Président,

Sylvain TRANOY



Envoyé en préfecture le 03/05/2022

Reçu en préfecture le 03/05/2022

Affiché le



ID : 059-255902330-20220325-D2022\_15-DE